

frais, pourrions-nous dire. Telle a été la situation pendant un bon nombre d'années. Puis on a supprimé le permis et cessé de percevoir la redevance. Divers changements se sont produits, puis la télévision est venue et les frais ont commencé à s'accroître fort sensiblement. Afin de parer à cette augmentation, le Gouvernement a remis à la Société la taxe d'accise sur les appareils récepteurs de radio et de télévision. La somme ainsi perçue n'avait aucun rapport avec les besoins de la Société. Pendant deux ou trois ans, la vente d'appareils de télévision a été extrêmement active au Canada et Radio-Canada a touché plus d'argent qu'il ne lui en fallait pour son exploitation courante. De fait, la Société a mis de l'argent en banque. Elle détenait des obligations d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Toutefois, les frais montaient encore et soudain le revenu produit par la taxe d'accise a commencé à diminuer et il n'a fait depuis lors que décliner très rapidement. Ce revenu provenant des appareils de télévision est tombé de 12 ou 14 millions de dollars à une somme estimative de 6 millions cette année. Chose étrange, tout le monde croyait les appareils de radio démodés et oubliés, mais le revenu produit par leur vente a augmenté du fait que les gens placent maintenant de ces appareils dans leurs cuisines, leurs salles de jeu, leurs automobiles et leurs salles de bain, et qu'ils en portent un dans leur poche quand ils s'absentent de la maison. La taxe d'accise tirée de la vente des appareils de radio a énormément augmenté, mais elle est encore tellement loin de suffire aux besoins de Radio-Canada que le Gouvernement a commencé, il y a deux ans, à faire voter des crédits pour la Société. Les années antérieures, cela ne se faisait pas régulièrement mais l'effet était le même puisque le Gouvernement prêtait chaque année des fonds à la Société.

Le sénateur LAMBERT: Diriez-vous que le marché des appareils de radio et de télévision a atteint son point de saturation dans notre pays?

L'hon. M. NOWLAN: Je dirais assurément que les recettes provenant de la taxe d'accise sur les appareils de télévision semblent l'indiquer. Toutefois, la taxe d'accise sur les appareils de radio augmente sensiblement.

Le sénateur LAMBERT: Si un tel état de choses existe, n'influera-t-il pas sur les budgets futurs?

L'hon. M. NOWLAN: Oui, certainement. L'effet s'en est manifesté depuis deux ans ou plus. Le Gouvernement a dû fournir des fonds sous forme de crédits outre les revenus statutaires constitués par la taxe d'accise.

Le sénateur LAMBERT: N'y aura-t-il pas diminution de la demande? Autrement dit, si le marché des appareils de radio et de télévision a atteint son point de saturation, allez-vous continuer de dépenser afin de procurer aux propriétaires d'appareils un peu plus d'amusement, de divertissement, d'instruction, de culture et ainsi de suite?

L'hon. M. NOWLAN: Je ne saurais me prononcer sur le service à procurer aux propriétaires d'appareils, mais je puis dire que les frais de préparation des programmes vont en augmentant. Vous devriez voir les lettres qui m'arrivent chaque jour de toutes les régions du pays. Ainsi, les groupements isolés de la Colombie-Britannique veulent tous des stations auxiliaires ou des relais. Nous dépensons présentement un million ou plus pour desservir les régions septentrionales. Il faudra une assez forte dépense pour l'extension du service vers des régions qui en ont été privées jusqu'ici. Toutefois, je ferai remarquer que le public desservi par Radio-Canada est beaucoup plus nombreux qu'on ne le pense généralement. Comme vous le savez, bien des gens se plaignent de ce qu'une seule station de télévision leur est accessible. A les entendre, c'est un terrible inconvénient, mais ils se gardent bien de dire que les personnes qui habitent plus de 55 p. 100 de la superficie des États-Unis, abstraction faite de villes populeuses comme Chicago et New-York, ne sont desservies que par une station de télévision et même ne peuvent capter les émissions d'aucune station.